



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 14.10.2011  
COM(2011) 642 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Politique industrielle: renforcer la compétitivité**

{SEC(2011) 1187 final}

{SEC(2011) 1188 final}

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	3
2.	Renforcer la compétitivité industrielle .....	5
2.1.	Mutations industrielles .....	5
2.2.	Industrie innovatrice.....	6
2.3.	Industrie durable.....	7
3.	Vers une Europe plus favorable aux entreprises .....	10
3.1.	Environnement des entreprises.....	10
3.2.	Favoriser l'industrie et les services .....	11
3.3.	Petites et moyennes entreprises.....	12
4.	Conclusions .....	14

## 1. INTRODUCTION

La reprise économique dans l'UE à la suite de la crise a été relativement lente et reste fragile. Il est nécessaire de relancer l'économie et d'encourager une plus forte croissance afin de créer des emplois et de la richesse, ce qui est également essentiel pour assainir durablement les finances publiques des États membres. Les contraintes budgétaires sont un frein à l'action politique, mais une croissance robuste permettra de réduire la charge du déficit public et de la dette, conformément aux objectifs fixés dans le Pacte de stabilité et de croissance<sup>1</sup>.

La compétitivité des entreprises, quelle que soit leur taille, est l'un des principaux moteurs d'une forte croissance économique, laquelle requiert un environnement favorable aux idées et aux entreprises nouvelles. La présente communication identifie les domaines dans lesquels il convient de faire des progrès sensibles sur la voie des objectifs de la stratégie «Europe 2020», à savoir: 1) les mutations structurelles de l'économie; 2) la capacité d'innovation des entreprises; 3) la durabilité et l'efficacité des ressources; 4) l'environnement des entreprises; 5) le marché unique et 6) les petites et moyennes entreprises.

Se montrer à la hauteur des enjeux c'est se mettre en situation d'améliorer la compétitivité des entreprises européennes, tant en interne qu'au niveau mondial. La Commission vise d'ailleurs à aider les États membres à utiliser intelligemment leurs ressources limitées en vue de renforcer la compétitivité mondiale de leurs entreprises. Se confronter à ces enjeux permettra d'améliorer les perspectives de croissance de l'ensemble des entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises industrielles, de services ou à vocation sociale.

L'industrie européenne revêt une importance cruciale pour l'UE en tant qu'acteur économique mondial. Une industrie compétitive peut abaisser les coûts et les prix, créer des produits nouveaux et améliorer la qualité, apportant ainsi une contribution déterminante à la création de richesses et à l'accroissement de la productivité dans l'ensemble de l'économie. L'industrie est également la source clé des innovations requises pour relever les défis sociétaux auxquels est confrontée l'UE.

Dans le cadre de la stratégie «Europe 2020», la Commission a lancé, en 2010, une nouvelle politique industrielle ambitieuse<sup>2</sup> qui a mis en lumière les mesures nécessaires pour renforcer l'attractivité de l'Europe en tant que lieu d'investissement et de production, y compris l'engagement de surveiller les politiques de compétitivité des États membres. Elle a également exposé une politique commerciale renouvelée.

La fragilité de la reprise se traduit par un sentiment de défiance, qui s'est renforcé dans l'ensemble de l'économie européenne<sup>3</sup>. Il y a des risques manifestes inhérents aux marchés financiers, à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et à la nécessité d'une consolidation budgétaire. La productivité de la main-d'œuvre de l'UE a

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/sgp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/sgp/index_fr.htm).

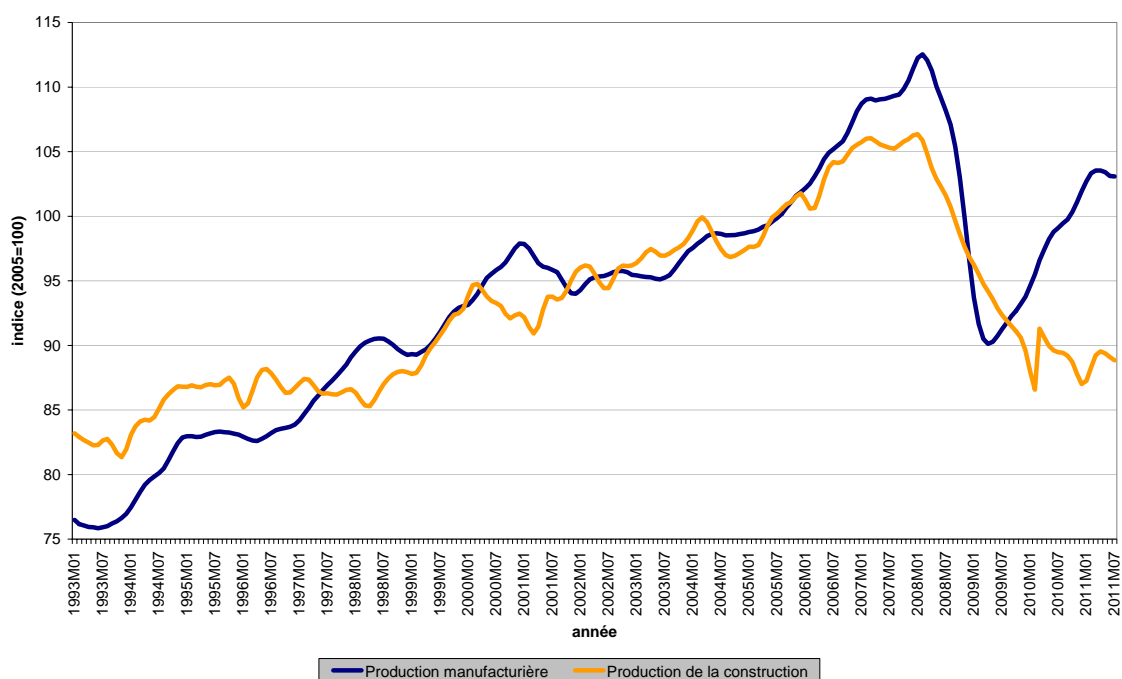
<sup>2</sup> Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation – Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène, COM (2010) 614.

<sup>3</sup> [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/db\\_indicators/surveys/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/index_en.htm).

augmenté de 1,4 % par rapport au pic observé en 2008, mais le nombre d'emplois dans l'industrie et les services connexes est inférieur de 11 % au niveau enregistré à cette date. Cette moyenne masque de grandes divergences entre les États membres. En comparaison de ses principaux concurrents, l'UE affiche des valeurs relatives de coûts unitaires de main-d'œuvre qui se sont améliorées de 12 % depuis 2008, essentiellement en raison d'un effet de taux de change.

Toutefois, la reprise dans le secteur manufacturier de l'UE a été plus forte que prévu. Au cours du second trimestre, la production manufacturière a progressé de 5,3 % en glissement annuel, même si elle n'a pas augmenté par rapport au trimestre précédent. La production manufacturière a progressé de 14 % depuis son creux de début 2009, mais reste inférieure de 9 % à son pic de début 2008.

### Indices de production de l'UE27, 1993-2011 (tendance corrigée)



Source: Eurostat

La présente communication est une nouvelle initiative annuelle qui porte spécialement sur la compétitivité des États membres en se basant sur le *Rapport sur la compétitivité européenne 2011* ainsi que le document de travail des services de la Commission sur *les politiques et la performance en matière de compétitivité dans les États membres*. Elle contribuera à l'évaluation des États membres dans le cadre plus vaste du semestre européen et de la stratégie Europe 2020. Les arguments et les mesures sont présentés plus en détail dans les documents accompagnant la communication.

## 2. RENFORCER LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE

### 2.1. Mutations industrielles

L'étude des **changements à long terme** intervenus dans les structures industrielles des États membres durant la période 1999-2007 montre que des voies très différentes ont été suivies pour tendre vers des entreprises aux technologies et aux compétences plus pointues, qui se caractérisent généralement par une plus forte croissance de la productivité et dont les prix ont généralement moins souffert de la concurrence mondiale. Pour les besoins de l'analyse, on peut étudier les structures industrielles des États membres en se basant sur les similitudes de caractère et les tendances commerciales, même si ces éléments peuvent masquer des écarts sensibles au sein de chaque groupe.

**Dans le premier groupe de pays**, la structure industrielle est dominée par les secteurs technologiques avancés. Au cours de la période considérée, l'une des évolutions clés a été la spécialisation de ce groupe dans les industries et les secteurs à vocation technologique, dont la forte intensité d'innovation ou d'éducation s'est encore accrue davantage. Les pays appartenant à ce groupe sont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni. La contribution de l'industrie à la valeur ajoutée varie entre 10,6 % en France et 24,2 % en Irlande.

**Le second groupe** englobe les pays dont la spécialisation industrielle concerne des secteurs moins avancés sur le plan technologique, malgré la présence de certaines industries très compétitives. La prévalence des industries à forte intensité de main-d'œuvre, à faible intensité d'innovation et à intensité de connaissances relativement faible se traduit par l'existence d'un plus petit nombre d'entreprises à forte croissance, tout au moins en comparaison avec le premier groupe de pays. Au nombre des pays qui appartiennent au deuxième groupe figurent Chypre, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et l'Espagne. La valeur ajoutée de l'industrie y est échelonnée entre 6,5 % au Luxembourg et 16,1 % en Italie.

**Le troisième groupe** correspond aux pays qui sont en train de rattraper leur retard en termes de PIB par habitant et dont la spécialisation commerciale concerne les secteurs à forte intensité d'innovation et les industries axées sur les technologies. Ces pays ont réussi une mutation structurelle, passant d'industries à forte intensité de main-d'œuvre à des industries axées sur les technologies, tant en ce qui concerne la production que les échanges. À ce groupe appartiennent la République tchèque, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, la valeur ajoutée de l'industrie variant entre 13,3 % et 23,6 % du total.

Les pays du **quatrième groupe** sont ceux qui sont en phase de rattrapage, mais dont la spécialisation commerciale concerne des secteurs moins avancés sur le plan technologique. Ces pays ressemblent à ceux du deuxième groupe, puisque, comme ces derniers, ils sont généralement spécialisés dans les secteurs à plus forte intensité d'éducation. Toutefois, une différence majeure concerne la présence moyenne bien plus forte d'entreprises à forte croissance dans ce groupe, la forte expansion de l'industrie et la spécialisation commerciale accrue dans les secteurs à vocation technologique. Ce groupe se compose de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Roumanie, la valeur ajoutée de l'industrie y étant comprise entre 9,9 % et 22,4 %.

Au sein de chaque groupe de pays il existe des industries compétitives et des entreprises en croissance. Pour renforcer la compétitivité, il est nécessaire d'évoluer vers des secteurs innovateurs à forte intensité de connaissances et de prendre des mesures déterminantes pour faciliter les mutations en améliorant la régulation du marché, en favorisant l'innovation et en investissant dans l'éducation et la formation tout au long de la vie.

## 2.2. Industrie innovatrice

La recherche et l'innovation sont le moteur de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité industrielle. Grâce aux nouvelles technologies, la production commerciale peut se faire dans des quantités encore plus restreintes, alors que les matériaux avancés, les technologies à faible empreinte de carbone, les biotechnologies et les nanotechnologies modifient la nature de l'avantage concurrentiel. L'industrie de l'UE doit faire davantage d'efforts pour adopter ces technologies dans le but de conserver son avance concurrentielle dans le monde.

Le récent rapport sur les technologies génériques essentielles<sup>4</sup> a mis en évidence la nécessité d'investir dans l'innovation industrielle pour **combler le fossé existant entre la recherche élémentaire et les marchés**. Une approche intégrée visant à commercialiser de nouveaux produits et services devrait inclure les aides aux projets de démonstration et aux infrastructures d'essais pilotes, de même que des mesures spécifiques (aides publiques, politique de cohésion régionale et politique commerciale). Des mesures incitatives sont requises afin d'aider les équipes de recherches universitaires à commercialiser leurs travaux et à coopérer avec les entreprises. Les besoins des clients et le potentiel commercial doivent être pris en compte dès le début des travaux de recherche et du financement de l'innovation, et les investisseurs extérieurs potentiels doivent être amenés à coopérer rapidement. Il est possible de contribuer à façonner des marchés plus ouverts à l'innovation en prenant des mesures concernant l'offre (réglementation «intelligente», information des clients, normalisation ou renforcement des marchés publics pour les solutions innovatrices).

Pour atteindre ces objectifs, **des compétences et des capacités supplémentaires** sont donc nécessaires, par exemple dans le domaine de la commercialisation et de la gestion. D'une manière générale, une main-d'œuvre mieux formée et davantage sensibilisée à l'esprit d'entreprise contribue à l'accroissement de la productivité, mais les États membres ont fait des progrès divers en ce qui concerne les investissements consacrés aux ressources humaines. Un problème particulier est toutefois lié au fait que, même si le taux de chômage reste élevé dans l'UE, certaines entreprises sont confrontées à des difficultés croissantes lors du recrutement de personnel qualifié.

Bien que de nombreux États membres aient pris des mesures visant à intensifier leur aide à la recherche et à l'innovation, pour exploiter au mieux les ressources limitées dont ils disposent, il conviendrait néanmoins de **réduire la fragmentation des dispositifs d'aide**. Au nombre des mesures largement utilisées figurent les dispositifs de prêts destinés aux investissements technologiques, l'accès à des moyens financiers visant les technologies génériques essentielles et les subventions à la modernisation des

---

<sup>4</sup>

[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/ict/files/kets/hlg\\_report\\_final\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/ict/files/kets/hlg_report_final_en.pdf)

technologies (Allemagne, France, Suède, Italie, Portugal, Slovénie). Certains pays ont mis en place des services d'aide à l'innovation et ont apporté leur soutien à l'émergence de «grappes» (Danemark, France, Allemagne, Pologne, Suède, Belgique).

Toutefois, peu d'efforts sont faits pour faire converger les investissements des différents États membres dans le but de faciliter le développement de technologies innovatrices. Une **plus grande coordination et un regroupement des ressources nationales** permettraient de mobiliser celles-ci autour d'objectifs communs et de dégager des capacités d'innovation accrues, ainsi qu'une masse critique appropriée en matière de financement, ce qui renforcerait l'efficacité et la performance des investissements. Des projets de démonstration et des infrastructures d'essais pilotes à grande échelle, réalisés dans l'ensemble de l'Europe (par exemple dans le contexte de partenariats européens pour l'innovation ou du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques), permettraient d'aider les entreprises à tester et à créer plus rapidement des prototypes. Le temps de mise sur le marché des produits nouveaux pourrait être considérablement réduit en renforçant la coopération transnationale entre grappes et réseaux et en améliorant la connaissance des capacités manufacturières.

Un régime de propriété intellectuelle moderne protégera l'innovateur initial sans entraver le développement ultérieur d'idées existantes. Le brevet unitaire européen actuellement négocié par les États membres améliorera sensiblement le cadre tout en réduisant le coût supporté par les dépositaires de brevets<sup>5</sup>.

#### ***Solutions envisageables pour renforcer la compétitivité:***

- regrouper les ressources rares afin de contribuer à atteindre une masse critique en matière de commercialisation de l'innovation; améliorer la coopération dans le domaine de l'innovation afin de créer des projets de démonstration et des infrastructures d'essais pilotes à grande échelle, par exemple au moyen du modèle de forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI);
- réduire la fragmentation des systèmes d'aide à l'innovation; faciliter la commercialisation de solutions innovatrices; améliorer les perspectives commerciales des projets de recherche. Le Danemark et l'Autriche ont réussi à réduire cette fragmentation et le Royaume-Uni dispose de systèmes permettant de faciliter la commercialisation de solutions innovatrices.

### **2.3. Industrie durable**

La transition vers une économie durable, économe en ressources et à faible empreinte de carbone est essentielle pour maintenir la compétitivité à long terme des industries européennes. Au cours des dix dernières années, les économies de nombreux États membres ont connu une croissance sans augmentation parallèle de la consommation d'énergie, alors que d'autres ont affiché une augmentation moins importante que prévu.

---

<sup>5</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, COM(2011) 215 final du 13.4.2011.

En particulier, les nouveaux États membres gagnent rapidement du terrain, malgré leurs niveaux de départ variables.

Globalement, les États membres ont réalisé de gros progrès dans la définition et la mise en œuvre de cadres législatifs nationaux cohérents, visant à stimuler l'efficacité énergétique. Toutefois, certains pays manquent d'expérience ou de capacités administratives et la législation cadre de l'UE peut leur servir de ligne directrice et d'appui.

Malgré les progrès réalisés, la hausse des prix observée sur le marché mondial de l'énergie et les distorsions existant au niveau national ont entraîné une hausse des prix supportés par les entreprises, en particulier les PME. Les industries à forte consommation d'énergie et de ressources, telles que l'industrie métallurgique, l'industrie chimique et l'industrie du papier et de la pâte à papier, sont confrontées à des défis spécifiques. Pour faciliter l'évolution vers des modes de production plus durables, un ensemble cohérent et efficace de politiques pourrait prévoir des mesures visant à faciliter la recherche, l'innovation, l'efficacité des ressources et le déploiement de technologies plus écologiques, en particulier dans les industries de transformation.

Les États membres ont mis au point des dispositifs d'aide visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie, accompagnés dans la plupart des cas de mécanismes d'audit énergétique (Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Finlande, Allemagne, Portugal, Slovaquie), ou ont passé des accords volontaires avec diverses industries (Danemark, Grèce, Pays-Bas, Slovaquie, Royaume-Uni). Le *Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques*<sup>6</sup> vise à accélérer le développement de technologies à faible empreinte de carbone et à les mettre plus rapidement sur le marché. Certaines évolutions positives concernent des interventions spécifiques destinées à améliorer la performance énergétique des PME (Grèce, Irlande, Lituanie), mais il est possible de faire mieux encore.

L'accès aux matières premières non énergétiques et non agricoles constitue un autre enjeu essentiel pour la compétitivité de l'industrie de l'UE. Le niveau élevé et variable des prix de ces matières premières, ainsi que leur localisation généralement extérieure à l'UE, comportent des risques pour de nombreuses entreprises et il conviendrait qu'à la fois l'UE et les États membres – en complément des politiques extérieures de l'UE – mettent au point des stratégies destinées à remédier à la rareté des matières premières primaires en exploitant les ressources européennes de façon durable, en encourageant la recherche et l'innovation en vue de trouver de nouvelles solutions, en améliorant l'efficacité des ressources et en favorisant de meilleures techniques de recyclage à plus vaste échelle, y compris pour les matériaux précieux utilisés en petites quantités.

L'intégration future des questions environnementales et sociales dans l'activité et dans la stratégie des entreprises revêt une importance croissante pour la compétitivité de l'industrie européenne. La *Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*<sup>7</sup> comporte un ensemble de mesures de niveau communautaire ainsi que

---

<sup>6</sup> [http://ec.europa.eu/energy/technology/set\\_plan/set\\_plan\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/technology/set_plan/set_plan_en.htm)

<sup>7</sup> Communication «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», COM(2011) 571 final du 20.9.2011



des recommandations d'actions recommandées aux États membres, afin de régler le problème de l'utilisation non durable des ressources.

***Solutions envisageables pour renforcer la compétitivité:***

- favoriser l'efficacité énergétique et l'efficacité des matières premières et encourager l'innovation et le déploiement de technologies plus propres tout au long des chaînes de valorisation, moyennant le recours à des incitations à long terme qui facilitent la création de marchés et la participation des PME à ces processus. Comme cela a été exposé ci-dessus, de nombreux États membres ont fait des progrès sensibles dans ces domaines;
- garantir des prix loyaux et équitables dans le domaine de l'énergie et continuer à travailler à l'amélioration et à l'interconnexion des réseaux de distribution énergétique.

Pour améliorer la compétitivité et la durabilité de l'industrie européenne, il convient en outre de développer l'entrepreneuriat social, les entreprises sociales et l'économie sociale.

L'économie sociale occupe plus de 11 millions de personnes à travers l'UE, soit 6% de la population active ayant un emploi<sup>8</sup>, et une nouvelle entreprise sur quatre environ est une entreprise sociale. Ce chiffre s'établit même à une sur trois en Belgique, en Finlande et en France<sup>9</sup>. Souvent, ces entreprises affichent des niveaux de productivité et de compétitivité élevés, en raison du très haut niveau d'engagement de leur personnel et des meilleures conditions de travail qu'elles offrent<sup>10</sup>.

Pour renforcer une «économie sociale de marché hautement compétitive», la Commission a placé l'économie sociale, la responsabilité sociale et l'innovation sociale au cœur de ses réflexions sur les nouvelles solutions permettant de rendre l'économie plus durable, dans le cadre de la stratégie «Europe 2020»<sup>11</sup>, de l'initiative phare «Une Union pour l'innovation»<sup>12</sup>, de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>13</sup> et de l'Acte pour le marché unique (SMA)<sup>14</sup>.

La consultation publique sur le SMA<sup>15</sup> a fait apparaître un grand intérêt pour la capacité des entreprises sociales – et de l'économie sociale en général – de créer des emplois durables afin d'apporter des réponses innovatrices aux défis économiques et sociaux actuels.

<sup>8</sup> CIRIEC «L'économie sociale dans l'Union Européenne», page 48.

<sup>9</sup> Global entrepreneurship Monitor, Executive report 2009.

<sup>10</sup> En France par exemple, les congés maladie sont nettement moins nombreux que dans les entreprises en général: 5,5% contre 22%, «Absence from work for health reasons in the social economy», Chorum, April 2011, <http://www.cides.chorum.fr>

<sup>11</sup> Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, COM(2010) 2020.

<sup>12</sup> Communication sur une Union de l'innovation, COM(2010) 546 final du 6 octobre 2010.

<sup>13</sup> Communication sur la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale: un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale, COM(2010) 758 final du 16 décembre 2010.

<sup>14</sup> «SMA – Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance», COM(2011) 206 final du 13 avril 2011.

<sup>15</sup> [http://ec.europa.eu/internal\\_market/smact/consultations/2011/debate/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/smact/consultations/2011/debate/index_en.htm)

La Commission est donc disposée à lancer un grand débat sur les moyens de développer ce nouveau type d'économie. Une première étape sera franchie dans quelques semaines avec la communication sur «L'initiative pour l'entrepreneuriat social» et la communication sur «La responsabilité sociale des entreprises », qui comporteront des mesures essentielles en vue de promouvoir les entreprises sociales.

***Solutions envisageables pour renforcer la compétitivité:***

- favoriser et encourager l'entrepreneuriat social en Europe, en particulier en améliorant son profil public et son accès à des financements publics et privés (notamment à travers les fonds d'investissement social).

### **3. VERS UNE EUROPE PLUS FAVORABLE AUX ENTREPRISES**

#### **3.1. Environnement des entreprises**

Un environnement économique ouvert, efficace et compétitif constitue un catalyseur essentiel à la croissance dans un contexte global. L'amélioration de l'environnement des entreprises englobe les politiques déployées dans des domaines tels que la modernisation des infrastructures, le but étant de réduire la durée nécessaire pour obtenir un permis de construction.

Si l'ensemble des États membres ont adopté des objectifs nationaux **d'allègement de la charge administrative**, tous n'ont pas progressé en ce qui concerne la mesure de la charge actuelle ou les efforts déployés pour la réduire. Des évaluations d'impact des nouvelles propositions législatives sont obligatoires dans 18 États membres, bien que ceux-ci ne respectent pas tous cette obligation, et que les évaluations d'impact ne soient pas toujours exhaustives sur le plan économique, social et environnemental, ce qui limite leur efficacité.

Les **infrastructures** (énergie, transport et large bande) qui présentent un niveau élevé de qualité et de disponibilité contribuent sensiblement à l'établissement d'un environnement favorable aux entreprises. Étant donné que l'amélioration des infrastructures de transport est un enjeu d'envergure, en particulier dans les nouveaux États membres, les investissements majeurs destinés à leur reconstruction et à leur modernisation devraient se poursuivre, y compris avec l'aide des fonds structurels et celle du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Les entreprises ont besoin d'une **administration publique moderne**, capable de fournir des services publics efficaces et de grande qualité. Les réformes devraient mettre l'accent sur des initiatives d'administration en ligne, telles que les centres de services unifiés destinés au public, les réseaux communs et les centres de calcul. Grâce aux nombreuses initiatives d'administration en ligne, les entreprises perdent moins de temps sur les procédures administratives et consacrent davantage de ressources aux débouchés économiques. À cet égard, il convient de favoriser autant que possible les marchés publics en ligne. En outre, il est essentiel de mettre en place des systèmes de «guichets uniques» performants (dénommés «points de contact uniques»), afin de permettre aux

entreprises qui cherchent à s'établir au-delà de leurs frontières d'économiser du temps et de l'argent et de réduire les risques de corruption. Si des efforts considérables ont déjà été faits, la marge de progrès reste sensible.

La **fiscalité** des entreprises est un autre domaine pouvant être amélioré. Si le taux d'imposition effectif global des entreprises et si l'assiette d'imposition du travail, en comparaison des ressources, sont des questions qui méritent plus ample réflexion au niveau de l'UE et des États membres, l'allègement de la charge législative et administrative découlant de la fiscalité peut considérablement améliorer l'environnement des entreprises. En d'autres termes, il s'agit de renforcer la transparence et de réduire la complexité de la fiscalité et des règlements de mise en conformité, de simplifier les procédures de paiement, notamment à travers l'utilisation d'outils d'administration en ligne, et d'assurer la stabilité de la législation fiscale. La proposition de la Commission concernant l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés est une étape importante<sup>16</sup> dans ce domaine.

***Solutions envisageables pour renforcer la compétitivité:***

- alléger la charge administrative pesant sur les entreprises en évaluant la charge actuelle (y compris la charge fiscale) et en la ramenant rapidement au niveau des objectifs fixés. Par exemple, les Pays-Bas ont été pionniers dans la mesure et l'évaluation de l'allègement de la charge administrative et dans la définition d'objectifs ambitieux, ayant permis d'aboutir à une efficacité reconnue au niveau mondial;
- favoriser la concurrence entre prestataires de services qui utilisent les infrastructures en matière de large bande, d'énergie et de transport.

### **3.2. Favoriser l'industrie et les services**

De par leur importance, les services sont le second secteur économique de l'UE; ils se sont davantage intégrés à l'industrie manufacturière, étant donné que des services spécialisés sont utilisés pour gérer la production et la distribution de produits. Les entreprises manufacturières ont commencé à proposer des services couplés à des produits, alors que les prestataires de services utilisent des produits d'appoint et intègrent la fabrication dans leurs chaînes de valorisation.

Les innovations opérées en matière de services, en réponse à des besoins des clients, peuvent contribuer à la transformation des chaînes de valorisation, des secteurs d'activité et des marchés<sup>17</sup>, que les entreprises concernées soient des entreprises de services ou des entreprises manufacturières. Les **services aux entreprises** revêtent une importance croissante en tant que source d'innovation, de nouvelles technologies et d'amélioration de la performance. Ces services se sont intégrés aux chaînes de valorisation d'autres branches d'activités, par le biais de la consommation intermédiaire, de la production de connaissances et des flux de technologies, ce qui constitue l'occasion pour le secteur

---

<sup>16</sup> Proposition de directive du Conseil concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), COM (2011)121 du 16.3.2011.

<sup>17</sup> <http://www.europe-innova.eu/web/guest/innovation-in-services/expert-panel/about>.

manufacturier européen d'ouvrir de nouveaux marchés et de trouver de nouvelles sources de revenus pour ses produits.

**Le marché unique** pourrait contribuer davantage à la croissance si l'ensemble de la législation européenne en vigueur était mis en œuvre en totalité, par tous les États membres. L'objectif consiste à mettre un terme à la fragmentation du marché et à lever les barrières à la circulation des biens, des services, de l'innovation et de la créativité, tel que cela est indiqué dans l'Acte pour le marché unique<sup>18</sup>. Le règlement proposé en ce qui concerne la normalisation européenne<sup>19</sup> a permis d'étendre les normes européennes au secteur des services, en vue de limiter la démultiplication des normes nationales et le risque de contradiction entre celles-ci.

Les échanges intra-UE de services manquent de dynamisme, puisqu'ils ne représentent qu'un cinquième du total des échanges intra-UE. Depuis 2004, les échanges de services entre l'UE et le reste du monde ont augmenté à un rythme plus soutenu que les échanges intra-UE. La mise en œuvre de la directive «Services»<sup>20</sup> représente une étape majeure, même si le récent processus d'évaluation mutuelle<sup>21</sup> a identifié plusieurs domaines dans lesquels des améliorations sont encore nécessaires.

***Solutions envisageables pour renforcer la compétitivité:***

- apporter une aide aux services innovateurs sur la base de résultats mesurables et contribuer au partenariat pour l'innovation ainsi qu'à des projets de démonstration à grande échelle;
- mettre pleinement en œuvre la législation sur le marché unique, en particulier la directive «Services», et encourager les services aux entreprises. Malte est leader dans la transposition de la législation sur le marché unique, puisque deux directives seulement sont en attente de transposition.

### **3.3. Petites et moyennes entreprises**

Pour exploiter pleinement le potentiel des petites et moyennes entreprises, des mesures cohérentes doivent être prises dans l'ensemble de l'UE, conformément à la communication sur le réexamen du SBA<sup>22</sup>. Les grandes entreprises exportatrices sont à la pointe de la reprise, mais de nombreuses PME sont encore confrontées à une demande insuffisante, en raison de décalages dans le temps, mais aussi de difficultés rencontrées pour obtenir des moyens financiers ou pour accéder aux marchés à l'exportation. Parmi les entreprises à forte croissance, telle que mesurée par le taux d'embauche, les petites entreprises affichent des taux de création d'emplois nets plus élevés que les grandes. Les

<sup>18</sup> L'Acte pour le marché unique. Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance – «Ensemble pour une nouvelle croissance», COM(2011) 206 final du 13.4.2011.

<sup>19</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil, COM(2011) 315 final du 1.6.2011.

<sup>20</sup> Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

<sup>21</sup> Vers une amélioration du fonctionnement du marché unique des services – Tirer pleinement profit des résultats du processus d'évaluation mutuelle prévu par la directive «services», COM(2011) 20 final du 27.1.2011.

<sup>22</sup> Action clé du levier 8 concernant l'entrepreneuriat social.

entreprises à forte croissance appartiennent à toutes les branches d'activité, sont localisées dans toutes les régions et sont généralement innovatrices.

Étant donné qu'il est devenu plus difficile d'obtenir des crédits, du fait de la crise, l'**accès aux moyens financiers** pose problème, en particulier pour les PME. De nombreux États membres ont donc adopté des mesures destinées à rectifier la situation, en revoquant notamment à la hausse la capacité des dispositifs de garantie des prêts, en investissant dans les fonds propres et les programmes de microcrédits et en facilitant les prêts bancaires à travers des conditions de prêts avantageuses ou des médiateurs de crédits. Comme l'accès aux moyens financiers continue d'être difficile, des efforts croissants devraient être déployés pour faciliter la disponibilité de formes appropriées de moyens financiers, y compris les prêts, les fonds propres et leurs formes intermédiaires. En outre, il convient d'encourager le développement de prestataires financiers spécialisés, s'adressant aux petites entreprises, y compris aux sociétés à vocation sociale. Comme cela est précisé dans l'Acte unique<sup>23</sup>, la Commission adoptera d'ici la fin de l'année un instrument législatif visant à faciliter le développement des fonds d'investissement social dans l'Union européenne.

Les mesures prises par les États membres pour encourager les échanges améliorent la présence des entreprises européennes sur le marché mondial. La plupart des États membres encouragent l'**internationalisation des PME** en leur fournissant des moyens financiers, des informations ainsi qu'une aide en matière d'accès au marché et de réglementation. Les PME qui utilisent ces services en sont relativement satisfaites, même si seulement 27 % des PME internationalisées déclarent être au fait des mesures d'aide publique existantes et que 7 % les utilisent en pratique. Ces résultats donnent à penser que l'on peut faire encore davantage en matière de sensibilisation aux aides publiques et d'accès à celles-ci.

**Les délais de paiement moyens** sont parfois très longs dans certains États membres, ce qui menace la survie des petites entreprises. La situation ne s'est pas améliorée au cours de l'année écoulée et s'est même détériorée dans certains États membres en ce qui concerne les paiements des administrations publiques (République tchèque, Grèce, Chypre, Hongrie, Autriche, Slovaquie). La directive sur les retards de paiement<sup>24</sup> fait obligation aux pouvoirs publics de régler leurs paiements dans un délai de 30 jours. Cet objectif sera difficile à atteindre pour de nombreux États membres, en particulier la Grèce, l'Italie et le Portugal.

***Solutions envisageables pour renforcer la compétitivité:***

- faciliter la croissance des PME en veillant à ce que les réglementations ne fassent pas obstacle à leur expansion, en favorisant l'accès à des moyens financiers appropriés, en fournissant des services d'aide en matière d'accès à de nouveaux marchés et en y sensibilisant les entreprises concernées;
- s'assurer que les administrations publiques réduisent les délais de paiement et

<sup>23</sup> Action clé du levier 8 concernant l'entrepreneuriat social.

<sup>24</sup> Directive 2011/7/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (refonte).

respectent strictement la directive sur les retards de paiement.

#### 4. CONCLUSIONS

La présente communication fait valoir que les États membres doivent mettre en œuvre des politiques industrielles cohérentes et coordonnées, ainsi que des mutations structurelles profondes, pour obtenir une croissance durable et pour relancer l'économie. Des effets sensibles peuvent être obtenus en facilitant le changement, en encourageant l'innovation, en favorisant la durabilité, en améliorant l'environnement des entreprises et en tirant avantage du marché unique. Les capitales européennes devraient accorder autant d'importance à la mise en œuvre de ces politiques que ne le fait la Commission.

En coordonnant mieux les politiques nationales, il est possible de regrouper des moyens financiers limités afin d'encourager l'innovation et la croissance en période d'austérité budgétaire. Au niveau de l'UE, la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel<sup>25</sup> a été conçue pour définir ces objectifs par ordre de priorité, l'objectif étant de renforcer la capacité de l'UE d'investir dans l'innovation industrielle en réduisant la fragmentation, en simplifiant les règles applicables aux bénéficiaires et en mettant l'accent sur la commercialisation des innovations.

La Commission contribuera davantage aux efforts déployés par les États membres dans le cadre de la stratégie Europe 2020, sur la base d'une approche cohérente, permettant de surveiller les progrès dans le temps et de créer la plateforme requise pour identifier les bonnes pratiques.

##### *La Commission s'engage à:*

- améliorer la coordination des politiques industrielles des États membres en encourageant et en surveillant les mesures structurelles prises pour renforcer la croissance en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020;
- créer, pour le premier trimestre 2012, une plateforme permettant d'identifier et de discuter les bonnes pratiques visant à favoriser la croissance à travers les politiques industrielles.

---

<sup>25</sup> Un budget pour la stratégie Europe 2020, COM(2011) 500 final.